

**No. 36915**

---

**United States of America  
and  
Jordan**

**Memorandum of understanding between the Geological Survey of the Department of the Interior of the United States of America and the Natural Resources Authority of the Ministry of Energy and Natural Resources of the Hashemite Kingdom of Jordan for scientific cooperation in the earth sciences. Reston, 25 April 1985**

**Entry into force:** *25 April 1985 by signature, in accordance with article VIII*

**Authentic text:** *English*

**Registration with the Secretariat of the United Nations:** *United States of America, 20 September 2000*

---

**États-Unis d'Amérique  
et  
Jordanie**

**Mémorandum d'accord entre le Service de prospection géologique du Département de l'Intérieur des États-Unis d'Amérique et l'Autorité des ressources naturelles du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles du Royaume hachémite de Jordanie concernant la coopération scientifique dans le domaine des sciences de la terre. Reston, 25 avril 1985**

**Entrée en vigueur :** *25 avril 1985 par signature, conformément à l'article VIII*

**Texte authentique :** *anglais*

**Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies :** *États-Unis d'Amérique, 20 septembre 2000*

[ ENGLISH TEXT — TEXTE ANGLAIS ]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING BETWEEN THE GEOLOGICAL SURVEY OF THE DEPARTMENT OF THE INTERIOR OF THE UNITED STATES OF AMERICA AND THE NATURAL RESOURCES AUTHORITY OF THE MINISTRY OF ENERGY AND NATURAL RESOURCES OF THE HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN FOR SCIENTIFIC COOPERATION IN THE EARTH SCIENCES

*Article I. Scope and Objectives of Agreement*

In order to provide a mechanism for scientific cooperation in the earth sciences, the Geological Survey of the U.S. Department of the Interior of the United States of America (hereinafter referred to as the "USGS") and the Natural Resources Authority of the Ministry of Energy and Natural Resources of the Hashemite Kingdom of Jordan (hereinafter referred to as the "NRA") have agreed to procedures for cooperation as defined in this Memorandum of Understanding (hereinafter referred to as "Memorandum").

The purpose of this Memorandum is to establish a framework for the exchange of scientific and technical knowledge and the augmentation of scientific and technical capabilities of the USGS and the NRA (hereinafter sometimes referred to as the "Parties") with respect to the geological sciences and earth sciences.

For cooperation requested by the NRA that extends outside the scope of the USGS, the USGS may, with the consent of the NRA and to the extent compatible with existing United States laws, executive orders, regulations and policies, endeavor to enlist the participation of other United States entities. The NRA may, with the consent of the USGS, include the participation of other organizations of the Hashemite Kingdom of Jordan in the development of activities within the scope of this Memorandum.

*Article II. Cooperative Activities*

Forms of cooperative activities under this Memorandum may consist of exchanges of technical information, exchange visits, and cooperative research by scientists of the parties engaged in research disciplines of mutual interest within the scope of programs of the Parties, and other forms of cooperative activities as are mutually agreed upon. Specific areas of cooperative activities may include, but are not limited to, such areas of mutual interest as: micro earthquake studies; remote satellite sensing imagery applications for preparation of maps for geological mapping and for mineral resource studies; geothermal energy studies; establishment of publications facilities; modeling and interpretation of geological, geophysical, and geochemical data; mineral resource analysis and data systems; ground water studies; geologic mapping; engineering geology studies; and follow-up studies of airborne geophysical surveys. All activities are subject to applicable laws and regulations of the Parties.

*Article III. Source of Funding*

The cooperative activities envisaged under this Memorandum will be subject to and dependent upon the financial support and manpower available to the Parties. The terms of financing will be agreed upon by the Parties prior to the commencement of each activity.

*Article IV. Rights in Information, Data, and Innovations*

All scientific, technical, and development information and data used in or derived from work performed pursuant to this Memorandum or any Annex hereto (hereinafter referred to as the "subject work") shall be freely exchanged between the Parties, and, except for such information and data that are identified by a Party as requiring protection for its national security or are otherwise susceptible to protection as its proprietary data, either Party, after consultation with the other Party, may, at its discretion and subject to its national laws, publish the information and data. Any excepted information and data of a Party shall be held confidential by the other Party but, with the written permission of the protected Party, may be made available by the other Party in accordance with its national laws. Unless the Parties mutually agree to the contrary, no information and data shall be subject to copyright protection in the United States of America.

*Article V. Review of Activities*

The Parties will designate representatives who, at times agreed upon by the Parties, will review the activities under this Memorandum.

*Article VI. Disclaimer*

Information transmitted by one Party to the other Party under this Memorandum shall be accurate to the best knowledge and belief of the transmitting Party, but the transmitting Party does not warrant the suitability of the information transmitted for any particular use or application by the receiving Party or by any third Party.

*Article VII. Project Annexes*

The specifics of any activity agreed upon within the terms of this Memorandum, including, as appropriate, details concerning financial arrangements and the allocation and protection of intellectual property rights, shall be confirmed in writing between the Parties. Any activity involving more than the exchange of technical information or exchange visits of individuals shall be described in an Annex to this Memorandum which shall set forth a work plan, staffing requirements, cost estimates, funding sources, and other undertakings, obligations, or conditions not included in this Memorandum. In the case of any inconsistency between the terms of this Memorandum and the terms of any Annex hereto, the terms of this Memorandum shall be controlling.

*Article VIII. Entry into Force and Termination*

This Memorandum shall enter into force upon signature by both Parties and remain in force for five (5) years, unless extended by mutual written agreement. The Memorandum may be terminated at any time by either Party upon ninety (90) days' written notice to the other Party. The termination of this Memorandum shall not affect the validity or duration of projects under this Memorandum which are initiated prior to such termination.

For the:

Geological Survey of the Department of the Interior  
United States of America

By

Name: DOYLE G. FREDERICK

Title: Acting Director

Date: April 25, 1985

For the:

Natural Resources Authority Ministry of Energy and  
Natural Resources

Hashemite Kingdom of Jordan

By

Name: Eng. YOUSEF NIMRY

Title: Director General

Date: April 25, 1985

[TRANSLATION -- TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE SERVICE DES ÉTUDES GÉOLOGIQUES DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET L'AUTORITÉ DES RESSOURCES NATURELLES DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE CONCERNANT LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE DANS LE DOMAINE DES SCIENCES DE LA TERRE

*Article premier. Champ d'application et objectifs de l'Accord*

Afin de fournir un mécanisme de coopération scientifique dans le domaine des ressources terrestres, le Service des études géologiques du Département de l'intérieur des États-Unis d'Amérique (ci-après dénommé " USGS ") et l'Autorité des ressources naturelles du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles du Royaume hachémite de Jordanie (ci-après dénommée " NRA ") ont approuvé les procédures de coopération définies dans le présent Mémoire d'accord (ci-après dénommé le " Mémoire ").

Le présent Mémoire a pour but d'établir une structure pour l'échange de connaissances scientifiques et techniques et d'accroître les capacités scientifiques et techniques de l'USGS et de la NRA (ci-après dénommés quelquefois les " Parties ") en ce qui concerne les sciences géologiques et les sciences de la terre.

Dans le cas d'une coopération demandée par la NRA qui s'étendrait à des domaines dépassant le cadre des activités de l'USGS, ce dernier peut, avec l'assentiment de la NRA et dans la mesure compatible avec la législation, les ordonnances, la réglementation et les politiques des États-Unis en vigueur, s'efforcer d'obtenir la participation d'autres organismes des États-Unis. La NRA peut, avec l'assentiment de l'USGS, inclure la participation d'autres organisations du Royaume hachémite de Jordanie au développement d'activités relevant du présent Mémoire.

*Article II. Activités de coopération*

Les activités de coopération entreprises au titre du présent Mémoire peuvent comprendre l'échange d'informations techniques, des visites d'échange ainsi que la recherche en coopération entre scientifiques des deux parties engagés dans des domaines de recherche d'intérêt commun dans le cadre des programmes des Parties et d'autres formes d'activités de coopération convenues d'un commun accord. Les domaines scientifiques de coopération pourront notamment inclure, sans s'y limiter, des domaines d'intérêt mutuel tels que : les études micro sismiques; les applications de la télédétection par satellite à la cartographie géologique et à l'étude des ressources minérales; les études sur l'énergie géothermique; la mise en place d'installations de publication; l'établissement de modèles et l'interprétation de données géologiques, géophysiques et géochimiques; l'analyse des ressources minérales et les systèmes de données; les enquêtes hydrogéologiques; la cartographie géologique; les études de géologie appliquée et les études complémentaires de télédétection

géophysique. Toutes les activités sont régies par les lois et règlements applicables des Parties.

*Article III. Sources de financement*

Les activités de coopération envisagées aux termes du présent Mémoire dépendront de l'appui financier et de la main-d'oeuvre dont disposeront les Parties. Les conditions de financement seront convenues par les Parties avant le début de chaque activité.

*Article IV. Droits en ce qui concerne les informations, les données et les innovations*

Toutes les informations et les données scientifiques, techniques et en matière de développement utilisées dans le cadre d'activités accomplies en vertu du présent Mémoire ou de toute annexe à celui-ci ou en découlant (lesdites activités étant appelées " activités propres au domaine considéré ") seront librement échangées entre les Parties, et à moins d'être identifiées par les Parties comme exigeant une protection au titre de sa sécurité nationale ou qui doivent par ailleurs être protégées du fait qu'elles appartiennent à son domaine public, l'une ou l'autre Partie, après consultation avec l'autre Partie, peut à sa discrétion et conformément à sa législation nationale publier les informations et les données en question. Les informations et les données d'une Partie ainsi identifiées seront considérées comme confidentielles par l'autre Partie mais, avec l'autorisation écrite de la Partie protégée, pourront être mises à la disposition de l'autre Partie conformément à sa législation nationale. À moins que les Parties n'en conviennent autrement, aucune information et aucune donnée ne bénéficiera de la protection de droits d'auteur aux États-Unis d'Amérique.

*Article V. Examen des activités*

Les Parties désigneront des représentants qui, aux dates convenues d'un commun accord entre les Parties, examineront les activités entreprises aux termes du présent Mémoire.

*Article VI. Dénier de responsabilité*

Les informations communiquées par l'une des Parties à l'autre en vertu du présent Mémoire sont exactes, autant que la Partie qui les transmet le sache. Toutefois, cette dernière ne garantit pas que les informations fournies conviennent à une application ou à un usage particulier par la Partie bénéficiaire ou par une tierce Partie.

*Article VII. Annexes au projet*

Les Parties confirmeront par écrit les détails de toute activité convenue conformément aux dispositions du présent Mémoire, y compris, le cas échéant, le détail des dispositions financières ainsi que de l'attribution et de la protection des droits de propriété intellectuelle. Les activités comportant d'autres éléments que les échanges d'informations ou

de visites par des individus seront décrites dans une Annexe au présent Mémoire, laquelle définira un plan de travail, le personnel nécessaire, les devis de coût, les sources de financement et autres initiatives, obligations ou conditions qui ne sont pas incluses dans le présent Mémoire. En cas de contradiction entre les dispositions du présent Mémoire et celles d'une Annexe à celui-ci, le présent Mémoire prévaudra.

*Article VIII. Entrée en vigueur et dénonciation.*

Le présent Mémoire prendra effet dès sa signature par les deux Parties et restera en vigueur pendant une période de cinq (5) ans, à moins de prolongation par accord écrit.

Le Mémoire pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit de quatre-vingt dix (90) jours. La dénonciation du présent Mémoire n'affectera ni la validité ni la durée des projets exécutés au titre du présent Mémoire qui auront été entrepris avant ladite dénonciation.

Pour le:

Service des études géologiques du Département de l'intérieur  
des États-Unis d'Amérique :

Par :

Nom : Doyle G. Frederick

Fonction : Directeur par intérim

Date : 25 avril 1985

Pour l':

Autorité des ressources naturelles du Ministère de l'énergie et des  
ressources naturelles du Royaume hachémite de Jordanie :

Par :

Nom : Yousef Nimry, Ingénieur

Fonction : Directeur général

Date : 25 avril 1985

